
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2011-06 DU 05 JUILLET 2011.

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 04 novembre 2010 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du carrefour de Dassa-Zoumè et de l'aménagement des voies connexes.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 juin 2011,

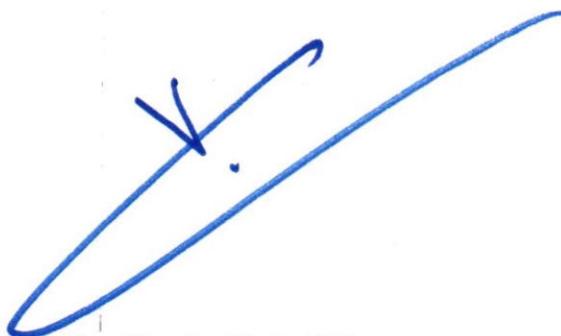
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quatre millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante dix sept (4 467 277) UC équivalant à 3,5 milliards de F CFA (1 UC = 783 475 F CFA à la date du 25 août 2010), signé le 04 novembre 2010 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation du carrefour de Dassa-Zoumè et de l'aménagement des voies connexes.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Fait à Cotonou, le 05 juillet 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

of

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Lambert KOTY.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MEF 4 MTFP 4
AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 EMG 2 CAB/MIL/PR 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 4 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 DGGN-EMAT-
COFA-COFN 8 DSSA-DSIA-DOPA-DMA-DGPD-DRM 6 DGPN-DGFRN-DGDDI 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1. *g*